



Règlement sur les procédures des
commissions d'appel constituées
en vertu de la Loi sur le contrôle
des renseignements relatifs aux
matières dangereuses

FORMULE 4
[paragraphe 10(1)]

COMMISSION D'APPEL
LOI SUR LE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES

APPEL INTERJETÉ en vertu de l'article 20 de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, par _____
(nom de la personne)
relativement à la décision ou à l'ordre de l'agent de contrôle, en date du _____ 20____, concernant la demande de dérogation portant le numéro d'enregistrement _____.

OU

REQUÊTE PRÉSENTÉE par _____ en vue d'obtenir un
(nom de la personne)
ordre en application du paragraphe 26(1) de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*.

AVIS DE COMPARUTION

NUMÉRO D'APPEL OU DE REQUÊTE : _____

Avis est donné que le soussigné entend participer à l'instance en qualité de :

DEMANDEUR :

L'UNE DES PARTIES TOUCHÉES SUIVANTES :

fournisseur du produit contrôlé

employé au lieu de travail

employeur du lieu de travail

professionnel de l'hygiène et de la sécurité
du travail pour le lieu de travail

représentant à l'hygiène et à la sécurité
pour le lieu de travail

membre du comité d'hygiène et de sécurité
pour le lieu de travail

FORMULE 4 (Fin)

personne autorisée par écrit à représenter :

- a) un fournisseur du produit contrôlé
- b) un employeur au lieu de travail
- c) un employé au lieu de travail, sauf si cette personne est un dirigeant ou un représentant d'un syndicat qui n'est pas accrédité ou reconnu pour le lieu de travail

LANGUE CHOISIE :

FRANÇAIS

ANGLAIS

Le soussigné ne sera pas représenté par un avocat.

OU

Le soussigné sera représenté par un avocat.

NOM DE L'AVOCAT :

ADRESSE AUX FINS DE SIGNIFICATION :

TÉLÉPHONE :

AUTRES MOYENS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET LEUR NUMÉRO D'ACCÈS :

Fait à _____, ce _____ jour de _____, 20____.

SIGNATURE :

NOM :

(en majuscules)

CABINET :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

AUTRES MOYENS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET
LEUR NUMÉRO D'ACCÈS :
